

ARRÊTÉ N° 21-078

PORTANT NOMINATION DE MADAME LAURENCE JACQUET, DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DOCTORALE « ÉCONOMIE, MANAGEMENT, MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES (EM2PSI)

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment l'article 6,*
- Vu la délibération du conseil de site en date du 24 mars 2020 portant élection de Monsieur François GERMINET en tant que président de CY Cergy Paris Université,*
- Vu la délibération du conseil de site du 15 décembre 2020 portant approbation des statuts de l'école doctorale « Économie, Management, Mathématiques, Physique et Sciences informatiques »,*
- Vu l'avis favorable du conseil de site du 19 octobre 2021 à l'égard de la candidature de Madame Laurence JACQUET aux fonctions de directrice de l'école doctorale « Économie, Management, Mathématiques, Physique et Sciences informatiques »,*
- Vu l'avis favorable du conseil de l'école doctorale « Économie, Management, Mathématiques, Physique et Sciences informatiques » en date du 22 septembre 2021,*

Considérant qu'en vertu de l'article 3 des statuts de l'école doctorale « Économie, Management, Mathématiques, Physique et Sciences informatiques » (ED EM2PSI n° 405), le directeur est nommé par le président de CY Cergy Paris Université après avis du conseil de l'école doctorale et du conseil de site,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Madame Laurence JACQUET, Professeure des Universités, est nommée directrice de l'école doctorale « Économie, Management, Mathématiques, Physique et Sciences informatiques » (ED EM2PSI n° 405).

Article 2 : Durée

Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Madame Laurence JACQUET est nommée pour la durée de l'accréditation de l'école doctorale. Son mandat peut être renouvelé une fois.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Article 4 : Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 19 novembre 2021

Le président de CY Cergy Paris Université

François GERMINET

Transmis au rectorat le : 23 novembre 2021

Publié le : 23 novembre 2021

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.